

| OBLIGATOIRE | OPTIONNEL |
|--|--|
| <p>LA RESPONSABILITE CIVILE (RC) inclue dans l'affiliation pour les entraînements, compétitions, stages, déplacements, organisation de congrès, séminaires, activités extra-sportives et de promotion (fête, repas, gala, démo, portes- ouvertes...)</p> <p>LA MUTUELLE SANTE pour tous les salariés depuis le 1^{er} janvier 2016</p> <p>GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT pour les pratiquants occasionnels non licenciés (porte-ouverte, séance d'essai...) par manifestation d'une durée maximale de 48h</p> | <p>LE CONTRAT MULTIGYM garantit les bâtiments et le matériel dont les associations sont propriétaires ou locataires à titre permanent et exclusif</p> <p>LE CONTRAT Assurance Automobile des déplacements des bénévoles pour les dommages occasionnés aux véhicules lors des déplacements pour le club aussi pour les salariés dans le cadre de leurs missions</p> <p>LE CONTRAT RC des mandataires et des dirigeants prise en charge des conséquences pécuniaires de la responsabilité que les dirigeants peuvent encourir en cas de faute professionnelle (négligence, omission, déclaration inexacte...)</p> <p>LA PROTECTION JURIDIQUE information sur les droits et obligations, conseils et soutien dans les démarches</p> |

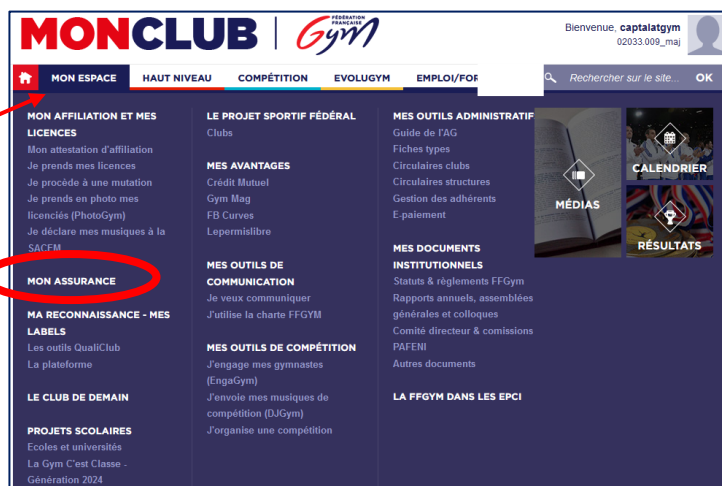


Tous les licenciés à la FFGym bénéficient du contrat de groupe souscrit par la FFGym auprès d'Allianz qui leur apporte les garanties responsabilité civile, atteinte corporelle et rapatriement dans le cadre de toutes les actions organisées par la FFGym, ses structures déconcentrées et ses clubs affiliés.

Un conseil : ne tardez pas à les licencier.

Les adhérents peuvent souscrire une assurance pour **l'interruption d'abonnement sportif** (maladie, accident, mutation, licenciement...)

Via



avec des **codes « club »** de type **750XX.XXX_maj** retrouvez la **documentation complète** pour toutes les questions relatives aux différentes assurances.